

**FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

(Article L 520-1 et R 520-1 du Code des assurances pour les prestations d'assurances et d'assistance)

Date.....

**Client**

Nom : .....

Prénom.....

Cachet Etablissement Vendeur

**Identification des besoins du Client**

Auprès de mon assureur principal, je suis assuré(e) :

- Au Tiers,  
 Tous Risques (Dommage tous accidents) avec application d'une franchise en cas de Vol, Bris de glace et d'Accident engageant ma responsabilité partielle ou totale, En valeur à neuf.

Explications et conseils sur le contrat le mieux adapté aux besoins du Client

**Devoir de Conseil du Vendeur**

- Les garanties CLUB IDENTICAR complètent celles de l'assureur principal,
- au-delà de la présentation des garanties et des éclaircissements apportés oralement, les Conditions Générales CLUB IDENTICAR sont disponibles sur simple demande au 01.46.90.37.00 (choix 2),
- les garanties et leurs limites apparaissent au Bulletin d'adhésion du Contrat,
- le Mode d'emploi de mise en œuvre des garanties est disponible sur simple demande.

J'ai obtenu des réponses claires à mes questions et je souhaite faire identifier mon véhicule et compléter les prestations de mon assureur principal pour bénéficier des garanties complémentaires d'assistance et d'assurance incluses dans le contrat :

CLUB IDENTICAR, me permet de bénéficier, selon les garanties mentionnées au Bulletin d'adhésion du Contrat qui m'est proposé, de tout ou partie des garanties suivantes :

- Véhicule de remplacement
- Indemnité financière
- Rachat de franchises,
- Garantie Anti-Malus
- Avance de fonds
- SOS Permis
- SOS Sésame
- SOS Constat amiable
- Contre-expertise
- Aide à domicile
- Garde à domicile
- Remorquage
- Acheminement vers Autorités locales
- Rapatriement / Poursuite du voyage
- Hébergement
- Protection juridique (Usurpation d'identité)

A ce titre, le CLUB IDENTICAR constitue une solution adaptée à mes besoins.

**Les garanties du CLUB IDENTICAR s'appliquent selon les conditions, limites et exclusions prévues dans la Notice d'Information remise avec le Bulletin d'adhésion.**

Le Contrat CLUB IDENTICAR est souscrit par votre Etablissement vendeur, immatriculé à l'ORIAS et agissant en qualité d'intermédiaire en assurance d'IDENTICAR.

Les garanties d'assistance et d'assurance du CLUB IDENTICAR sont couvertes par les contrats ci-après mentionnés, négociés et gérés par IDENTICAR, auprès des organismes d'assurance suivants :

Compagnies d'Assistance et d'Assurance	Contrats d'Assurances Collectives	Contrats CLUB IDENTICAR	Garanties associées
<b>MUTUAIDE ASSISTANCE</b> SA au capital de 9.590.040 € entièrement versé, RCS Créteil B 383 974 086 Entreprise régie par le Code des Assurances 8 – 14, avenue des Frères Lumière 94360 BRY SUR MARNE	n°14 / 4510	SILVER, EDEN AUTO SILVER GOLD.	Véhicule de remplacement, Indemnité financière, Rachat de franchises Vol, Accident, Bris de glace, Incendie, Anti-Malus, Avance de fonds, SOS Permis, SOS Sésame, SOS Constat amiable, Contre-expertise, Aide à domicile, Garde à domicile, Remorquage, Acheminement vers les Autorités locales, Rapatriement / Poursuite du voyage, Hébergement.
<b>MAPFRE ASISTENCIA</b> Compañia Internacional de Seguros y Reaseguros SA de droit espagnol au capital de 108.175.523 €, dont le siège social est sis Carretera de Pozuelo n°52 Majadahonda – Madrid 28222, Espagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française dont le siège social est sis 16, avenue Tony Garnier Le Quator – Bâtiment D - 69007 Lyon France RCS Lyon 413 423 682 Et par l'intermédiaire de son établissement secondaire, sis 31-33, rue de la Baume 75008 Paris, siret 413 423 682 00066	n°7 906 093	FIRST, PLATINIUM, EDEN AUTO PLATINIUM.	Véhicule de remplacement, Indemnité financière, Rachat de franchises Vol, Accident, Bris de glace, Incendie, Anti-Malus, Avance de fonds, SOS Permis, SOS Sésame, SOS Constat amiable, Contre-expertise, Aide à domicile, Garde à domicile, Remorquage, Acheminement vers les Autorités locales, Rapatriement / Poursuite du voyage, Hébergement.
<b>PROTEXIA France</b> , exerçant sous la dénomination commerciale <b>ALLIANZ Protection Juridique</b> SA au capital de 1.895.248 € RCS Créteil B 382 276 624 Entreprise régie par le Code des Assurances Tour Neptune – La Défense 1 – Case courrier 2508 20, place de Seine 92400 COURBEVOIE	n°785434	SILVER, GOLD, PLATINIUM.	Protection Juridique (Usurpation d'identité)

IDENTICAR est une société de courtage en assurance, SAS au capital de 4.736.020 €, siège social 144, avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE, ORIAS n°09.052.611.

Pour la commercialisation des contrats proposant des garanties accessoires au véhicule vendu, votre établissement vendeur n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous communiquer, à votre demande, le nom des entreprises avec lesquelles il travaille.

**RECLAMATION**

Pour toute information ou réclamation au sujet des prestations d'assurances et d'assistance du Contrat CLUB IDENTICAR, vous pouvez contacter le service Relation client d'IDENTICAR par téléphone au 01.46.90.37.00 (choix 2) ou par courrier IDENTICAR, 144 avenue Roger Salengro 92372 CHAVILLE cedex.

Vous pouvez également, pour les prestations d'assurances et d'assistance prévues au contrat CLUB IDENTICAR adresser votre réclamation auprès du Service des Relations avec les Consommateurs de l'Assureur du Contrat d'Assurance Collective mentionné ci-dessus.

**LOI INFORMATIQUE FICHIERS ET LIBERTES**

 Les données du Client sont collectées par IDENTICAR SAS et sont nécessaires pour gérer l'adhésion, la gestion et l'exécution du contrat du Client. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui le concernent qu'il peut exercer en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés d'IDENTICAR par courrier à IDENTICAR CIL, 144 avenue Roger Salengro, 92372 Chaville cedex ou par e-mail [cil@identicar.fr](mailto:cil@identicar.fr) en joignant un titre d'identité.

Le Client peut également s'opposer pour des motifs légitimes à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement selon le même formalisme. Les informations enregistrées sont communiquées aux partenaires Assistants et Assureurs d'IDENTICAR, à ses prestataires et à ARGOS.

 Signature du Client  
 Précédée de la mention « lu et approuvé »



## FICHE D'INFORMATION

(Articles L 112-1 et A 112-1 du Code des assurances pour les prestations d'assurances et d'assistance)

### Contrats CLUB IDENTICAR

<b>Gravage</b>	oui
<b>Identifiant électronique</b> (Radio Frequency Identification)	Selon le contrat
<b>Balise Wetrak</b> (Système de localisation et de communication)	Selon le contrat
<b>Indemnisation progressive</b> (Vol total de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année et les années suivantes)	De 1.000 € à 7.000 €, selon le contrat
<b>Rachat de franchises</b> (Accident responsable, vol, Bris de glace, Incendie)	A concurrence de 600 €, 800 € ou 1.000 €, selon le contrat
<b>Contre-expertise</b> (Vol et Accident en perte totale)	oui
<b>Anti-Malus</b>	Selon le contrat
<b>Véhicule de remplacement</b> (Vol total)	A concurrence de 15, 30 ou 45 jours, selon le contrat
<b>Véhicule de remplacement</b> (Accident)	A concurrence de 3, 7 ou 9 jours, selon le contrat
<b>Véhicule de remplacement</b> (Bris de glace, Effraction, Panne)	A concurrence de 1, 2 ou 3 jours, selon le contrat
<b>SOS Permis</b> (Rachat de frais de stage)	250 € maximum
<b>SOS Sésame</b> (Perte ou Vol clés, papiers, etc.)	Selon le contrat
<b>Remorquage</b> (Accident, Vol total, Panne, Erreur de carburant, Crevaison)	A concurrence de 200 €, 300 € ou 400 €, selon le contrat
<b>Rapatriement, Acheminement, Hébergement</b> (Vol total, Accident immobilisant)	Selon le contrat
<b>Protection juridique</b> (Usurpation plaques et certificat d'immatriculation, permis de conduire)	Selon le contrat
<b>Avance de fonds</b> (Vol, Effraction)	Selon le contrat
<b>Assistance à la personne</b> (Vol total avec violence, Accident grave)	Selon le contrat
<b>Numéro unique</b> (Toute demande autour de l'automobile)	oui
<b>SOS Constat</b> (Conseil en cas d'urgence)	oui
<b>Avantages auprès des partenaires d'IDENTICAR</b> (Vinci, Taxis Bleus et autres)	oui

### COTISATION

La partie assurantielle de la première cotisation au CLUB IDENTICAR, dont le montant est indiqué sur le bon de commande et la facture du Véhicule, est réglée à votre établissement vendeur lors de votre adhésion. Ce montant inclut la somme de 49 € qui vous est facturée par IDENTICAR au titre des frais annexes de courtage en contrepartie de ses prestations de présentation à l'assureur de vos demandes de garanties et d'accompagnement dans votre démarche d'adhésion.

Libellé contrat CLUB IDENTICAR	FIRST	SILVER	EDEN AUTO SILVER	GOLD / PLATINIUM	EDEN AUTO PLATINIUM
Quote-part assurantielle frais annexes de courtage inclus	71 €	91 €	91 €	139 €	139 €

### DROIT DE RENONCIATION (Article L 112-10 du Code des assurances)

Le Client est invité à vérifier qu'il n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat CLUB IDENTICAR. Si tel est le cas, le Client bénéficie d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalité, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le Client a souscrit le contrat CLUB IDENTICAR à des fins non professionnelles,
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur,
- le Client justifie qu'il est déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat,
- le contrat auquel le Client souhaite renoncer n'est pas intégralement exécuté,
- le Client n'a déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, le Client peut exercer son droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à IDENTICAR, accompagné d'un document justifiant qu'il bénéficie déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'Assureur est tenu de rembourser la cotisation payée par le Client, dans un délai de 30 jours à compter de la renonciation. Si le Client souhaite renoncer à son contrat CLUB IDENTICAR, mais qu'il ne remplit pas l'ensemble des conditions ci-dessus, le Client doit vérifier les modalités de renonciation prévues à son contrat.

IDENTICAR est une société de courtage en assurance, SAS au capital de 4.736.020 €, siège social 144, avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE, ORIAS n°09.052.611.

Signature du Client  
Précédée de la mention « lu et approuvé »